

**PEACEBUILDING FUND**

 **PAGE DE GARDE DU DOCUMENT DE PROJET**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé du Projet: *Renforcement de l’offre de*** ***services judiciaires et facilitation de l’accès à une justice de qualité*** |  | **Agence NU bénéficiaire: PNUD** |
| **Contact** : Anne-Marie CluckersAdresse: PNUD BanguiTéléphone : 236 75501247Courriel : anne-marie.cluckers@undp.org  |  |  **Partenaire(s) d’exécution**Ministère de la JusticeHaut Commissariat aux Droits de l’Homme/BINUCA |
| **Numéro du Projet**  |  | **Zones d’intervention:** Préfectures de la Kemo, la Nana Gribizi, l’Ouham et l’Ouham Pende, Bangui  |
| **Description du Projet:**Une phrase qui décrit la problématique et le processus de consolidation de la paix adressé par le projet Consolidation de la paix par le renforcement de l’offre de services judiciaires et facilitation de l’accès à une justice de qualité en faveur des citoyens |  | **Coût Total du Projet :** 2 200 000 USD**Contribution du PBF: 2 200 000 USD****Contribution du Gouvernement** En nature**Autres contributions:****Total:** 2 200 000 USD |
| **Date de démarrage estimée et durée du projet:** juillet2010 ; 12 mois |
| **Score pour le Genre: \_\_2\_\_** |
| **Domaine Prioritaire PBF :** **Axe prioritaire 2 :** Bonne gouvernance et Etat de droitL’accès au système de protection juridique du citoyen est amélioré et renforcé**Résultats:**1. Les conditions de la chaine pénale (garde à vue, détention préventive et détention) sont améliorées et les prévenus sont jugés dans des délais raisonnables
2. Le rapprochement de la justice des justiciables est effectif grâce à la tenue régulière d’audiences foraines
3. Le personnel judiciaire et pénitentiaire formé et disposant des compétences appropriées améliore la qualité des décisions et actes judiciaires
4. Les mineurs, les femmes et les personnes démunies reçoivent une assistance judiciaire et leurs droits sont protégés.
 |
| **Extrants et activités clés:**Un paragraphe qui étale les détails essentiels du projet. :1. Construction et équipement de deux tribunaux de grande instance (Paoua et Bocaranga), deux maisons d’arrêt (Batangafo et Paoua) et un centre de mineurs en conflit avec la loi (Bangui ou ses environs)
2. Réhabilitation et équipement d’un tribunal de grande Instance (Batangafo) et d’une maison d’arrêt (Bocaranga)
3. Dotation des établissements pénitentiaires en équipements informatiques, moyens de transport en vue de l’informatisation de l’enregistrement et du suivi des détenus et de la gestion des établissements pénitentiaires
4. Révision et diffusion de textes législatifs et règlementaires (Loi cadre sur la réforme pénitentiaire, Loi sur l’assistance judiciaire, Décret sur le déploiement du barreau, Code pénal, code de procédure pénale, Code de travail et Code de la famille) et de la jurisprudence
5. Organisation de formations continues, recyclages, stages, séminaires, voyages d’études et ateliers au bénéfice du personnel judiciaire et pénitentiaire
6. Assistance juridique aux groupes vulnérables (mineurs, personnes démunies et femmes notamment en cas de violences sexuelles) par l’information et la sensibilisation dans les maisons du droit.

 |

|  |
| --- |
| **Coprésidents du Comité de Pilotage Mixte** |
| **S.E. Mme. Sahle-Work ZEWDE**Représentante Spéciale du Secrétaire Général*Signature**Date & sceau* | **S.E. Sylvain MALIKO**Ministre d’Etat au Plan, à l’Economie et à la Coopération Internationale*Signature**Date & sceau* |
| **Agence(s) NU bénéficiaire :** PNUD | **Partenaire(s) d’Exécution :** Ministère de la Justice ; Haut Commissariat aux Droits de l’Homme/BINUCA |
| *Nom du Représentant :* **Anne-Marie CLUCKERS***Signature**Date & sceau* | **S.E. Laurent NGON-BABA***Signature**Date & sceau* |

**Document de Projet**

1. **Analyse de la situation et contexte**

Le rôle primordial de l’Etat de droit et du pouvoir judiciaire en tant qu’éléments essentiels du processus démocratique de la RCA est confirmé dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2008-2010 de la RCA, un des quatre axes prioritaires prévoyant *«  la promotion de la bonne gouvernance et de l’Etat de droit, avec le renforcement de la gouvernance politique et judiciaire, l’amélioration de la gouvernance économique, l’amélioration de la gouvernance locale et la participation et la promotion du genre ».*

Les conclusions des importants foras (Etats généraux de la justice de septembre 2007, Séminaire national sur la Réforme du Secteur de la Sécurité d’avril 2008, Etat des lieux des prisons en RCA d’août 2009, Plan décennal de reforme de la justice en cours d’adoption) tenus sur la justice centrafricaine font ressortir :

* le caractère obsolète de nombreux textes et la difficulté pour les justiciables d’accéder à la justice, d’où la recommandation d’une révision du système des lois afin de l’adapter aux évolutions sociales, économiques et politiques du pays et aux dispositions des conventions internationales ratifiées par la RCA,
* des infrastructures pénitentiaires insalubres sous la gestion de personnels non qualifiés rendant les conditions de détention inhumaines et entrainant une promiscuité attentatoire aux droits des personnes détenues notamment des groupes vulnérables que sont les femmes et les mineurs,
* des infrastructures judiciaires de base détruites ou non fonctionnelles dans les anciennes zones de conflit où le besoin de sécurité humaine est plus élevé que partout ailleurs et où il n’est pas possible de vivre dans une quiétude favorisant l’activité économique à tous les niveaux.

En dépit de l’importance du rôle du système judiciaire dans la protection des droits des citoyens, la lutte contre l’impunité et la consolidation de la paix, les crédits budgétaires alloués au département de la Justice pour son fonctionnement et ses investissements représentaient seulement 0,95% du budget national en 2008 tandis que l’ensemble du personnel magistrat est de 143 dont 123 effectivement en service dans l’ensemble des juridictions du pays et 20 en détachement ou en disponibilité. Le nombre de femmes magistrates est de 4 pour toute la RCA et aucune n’exerce à l’heure actuelle dans les juridictions de l’ordre judiciaire.

Dans les préfectures de l’Ouham, l’Ouham-Pendé, la Kémo et la Nana Grébizi (zone couvertes par le projet), 11 magistrats sont en fonction dans les 07 juridictions soit 02 magistrats à Sibut, 02 à Kaga-Bandoro, 02 à Bossangoa, 02 à Bozoum, 01 à Batangafo, 01 à Paoua et 01 à Bocaranga. Aucune de ces juridictions ne dispose de juge d’instruction ni de juge des enfants. A Batangafo, Paoua et Bocaranga, le même magistrat exerce cumulativement les fonctions de Président, Procureur et de juge d’instruction. La zone couverte par le projet étant peuplée d’environ 1.183.509 habitants, le ratio est de 1 magistrat pour plus de 100 000 habitants. Il ressort de ce constat un déficit de 15 magistrats au minimum pour assurer le fonctionnement correct et régulier de ces juridictions.

Le déficit en personnel administratif (greffiers, secrétaires, régisseurs et gardiens) est également criant, les juridictions fonctionnant pour la plupart avec le concours des personnels bénévoles, mal formés, mal rémunérés et peu motivés.

Les conditions de travail s’avèrent particulièrement difficiles pour le personnel judiciaire et pénitentiaire qui se trouve du coup dans l’incapacité d’assurer correctement sa mission, avec comme conséquences, un accès difficile de la population à la justice, de longues périodes garde à vue et de détention préventive, de mauvaises conditions de détention dans des prisons vétustes, délabrées et surpeuplées.

Ces services judiciaires et pénitentiaires ne disposent par ailleurs ni d’équipements, ni de moyens logistiques et encore moins de ressources financières pouvant permettre aux juridictions et aux établissements de fonctionner normalement et d’assurer un minimum de service aux populations par l’organisation régulière des audiences, le rapprochement de la justice des populations (organisation des audiences foraines) et la délivrance de jugements supplétifs d’actes de naissance aux enfants dont la majorité ne disposent pas d’actes d’état civil et ne peuvent de ce fait ni avoir accès à l’éducation ni jouir de leurs droits de citoyens à l’âge adulte.

1. **Justification du projet**

Le présent projet vise à apporter des solutions aux problèmes identifiés plus haut dans la perspective de consolider la paix encore fragile en RCA. Il s’agit de :

1. Renforcer les infrastructures judiciaires et pénitentiaires de base par la construction de deux (2) tribunaux de grande instance à Paoua et Bocaranga, la réhabilitation du tribunal de grande instance de Batangafo, la construction de deux prisons à Paoua et Bocaranga, la réhabilitation de la prison de Bocaranga et la création d’un centre de mineurs en conflit avec la loi à Bangui ou dans environs; améliorer leur gestion quotidienne en les dotant de moyens de transport, outils informatiques, registres, etc.
2. Renforcer les capacités du personnel judiciaire et pénitentiaire par des stages, séminaires, voyages d’études, ateliers, échanges d’expériences.
3. Moderniser le cadre institutionnel de l’administration pénitentiaire par la révision et la diffusion des textes législatifs et règlementaires (Loi cadre sur la réforme pénitentiaire, Loi sur l’assistance judiciaire, Décret sur le déploiement du barreau, Code pénal, code de procédure pénale, Code de travail et Code de la famille) et de la jurisprudence.
4. Apporter une assistance juridique aux mineurs, aux femmes en cas de violences sexuelles et aux personnes démunies.

En construisant/réhabilitant et équipant des infrastructures judiciaires et pénitentiaires de base, le projet favorisera une plus grande présence et opérationnalité des institutions judiciaires dans les zones de l’Ouham, l’Ouham-Pendé, la Kémo et la Nana Grébizi en mettant à la disposition des populations un outil institutionnel de règlement des conflits et permettra aux acteurs judiciaires de ces juridictions non seulement de travailler dans de meilleures conditions mais aussi d’accroître l’offre de services en direction des justiciables.

Il permettra aussi la restauration de l’autorité judiciaire sur les forces de police et de gendarmerie à travers les contrôles qui pourront s’exercer sur les agents et officiers de police judiciaire, limitant ainsi les abus dans la durée des gardes à vue et de détention préventive.

Le renforcement des capacités des personnels judiciaires et pénitentiaires (magistrats, greffiers, officiers de police judiciaire-OPJ-, régisseurs et gardiens de prison, juges et travailleurs sociaux des tribunaux pour enfants) par l’organisation de formations continues, stages, séminaires et recyclages sur les nouvelles dispositions du code pénal et du code de procédure pénale ainsi que l’organisation de voyages d’études et d’échanges permettront de combler un déficit professionnel grave dont souffre l’ensemble des intervenants en milieu judiciaire et pénitentiaire. Ces formations permettront d’améliorer la performance, la crédibilité et la qualité des prestations des juridictions et des maisons d’arrêt ainsi que l’accès à la justice, l’exécution des décisions de justice et l’amélioration des conditions de détention.

Certaines actions menées à partir du niveau central telles que la révision de lois sur l’aide judiciaire, les principes fondamentaux du régime pénitentiaire, la relance de l’élaboration des pièces périodiques par les magistrats, la fixation de normes infrastructurelles pour les édifices de justice, auront un impact immédiat sur la réalisation des activités en cours.

La modernisation du cadre institutionnel et la gestion des établissements pénitentiaires, la diffusion du droit (édition de codes et de jurisprudence, campagne de sensibilisation, site internet), en apportant une stabilité et une cohérence au système des lois en RCA, consolide les bases de l’Etat de droit et facilitent l’application uniforme des lois sur tout le territoire et l’égalité des citoyens devant la loi, tout en permettant une meilleure connaissance des lois par les acteurs judiciaires et les justiciables, contribuant ainsi à sécuriser le climat des affaires et la paix sociale et permettant par ailleurs d’instaurer un système carcéral démilitarisé, professionnel, sous contrôle civil garantissant le respect des standards internationaux des droits de l’homme et orienté vers la réinsertion des détenus.

Le projet ne perd pas de vue certains groupes vulnérables notamment les femmes, les personnes démunies et les mineurs en leur fournissant une assistance juridique par l’information et la sensibilisation dans les maisons du droit et en mettant en place un centre d’accueil des mineurs.

En conclusion, la réalisation des actions retenues dans le cadre du projet va amener la partie nationale à prendre des dispositions qui auront un impact positif certain dans le temps. La fourniture de statistiques fiables sur l’évolution de la criminalité contribuera au développement de synergies autour de priorités de sécurité partagées, mobilisant les élus mais aussi la société civile. En assurant une plus grande célérité, transparence et objectivité dans l’enrôlement et le traitement des affaires, le projet permettra de limiter le recours aux pratiques arbitraires et violentes de règlement des conflits au sein des communautés. La poursuite et la sanction effective en justice des auteurs de corruption, y compris d’agents de l’Etat, rétablira la confiance des citoyens dans l’autorité publique et augmentera l’attractivité du pays aux IDE.

Le projet aura également des effets d’entrainement indéniables sur les orientations et l’octroi des fonds des autres bailleurs, aussi bien dans le domaine de la justice que celui, plus large, du développement. Le PNUD joue un rôle de coordination de premier plan dans le cadre de la réforme du secteur judiciaire. L’établissement d’un partenariat privilégié avec la Commission Européenne, la France, le BINUCA et l’Allemagne, a permis de conjuguer les efforts entrepris et d’optimiser les ressources à disposition en matière d’assistance technique.

Le redressement de l’appareil judiciaire constituant un préalable de la stabilité macroéconomique et sociale, le projet permettra enfin de fédérer de nouvelles initiatives et servira de catalyseur pour des programmes ambitieux de réformes et d’investissement, inscrits dans la stratégie de développement de la RCA.

1. **Cadre Logique y compris la stratégie d’exécution**

Le projet sera exécuté administrativement et financièrement par le Projet de Renforcement de l’Etat de Droit (PRED), unité de gestion mise en place par le PNUD, dont l’activité couvre le secteur de la justice. Le projet est par conséquent une consolidation d’actions entreprises ou en cours de réalisation.

Il bonifie également les actions de réformes entreprises dans le cadre du volet judiciaire et pénitentiaire de la réforme du secteur de sécurité qui sont intégrées dans ce projet et dont la cohérence avec les actions du PRED est évidente.

Le Ministère de la justice, initiateur et bénéficiaire du projet prendra toutes les dispositions pour une allocation appropriée en ressources tant humaines que financières pour assurer le fonctionnement et l’entretien des infrastructures construites ou réhabilitées dans le cadre de ce projet, tout en poursuivant la révision des textes fondamentaux.

Le projet sera mis en œuvre en partenariat avec le Haut Commissariat aux Droits de l’Homme/BINUCA en ce qui concerne l’édition, la divulgation et la formation/sensibilisation sur le code pénal et le code de procédure pénale.

**Cadre Logique :**

Première partie : (niveau stratégique)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs**  | **Indicateurs objectivement vérifiables/Cibles** | **Moyens de vérification** | **Principales hypothèses** |
|  **Objectif global de consolidation de la paix :***Problématique d’ensemble dans laquelle le Programme s’inscrit (voir les domaines prioritaires dans le Cadre des Résultats du PBF) :*  | Présentation d’indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs qui permettront d’évaluer périodiquement les progrès et les résultats.   | Méthodes efficaces et sources crédibles pour permettre la vérification des indicateurs | Facteurs externes nécessaires pour soutenir les objectifs à long terme  |
| **Renforcer l’offre de services judiciaires et faciliter l’accès des populations à une justice de qualité** | -Nombre de tribunaux et de maisons d’arrêt construites ou réhabilitées et équipées-Nombre de personnels judiciaires et pénitentiaires formés-Pourcentage de personnel féminin formé. | -Appels d’offres et PV de réception des travaux- Termes de références des séminaires, stages, ateliers.-termes de références de recrutement de consultants.-Rapports d’ateliers | Engagement des partenaires de mise en œuvre et poursuite des reformes en cours |
|  **Objectifs immédiats :** *L’impact immédiat du Programme dans un domaine ou un groupe cible c.- à -d. le changement induit et le bénéfice obtenu par le Programme**(voir le Cadre des Résultats pour des exemples)* |  Présentation d’indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs qui permettront d’évaluer les progrès et les résultats (au moins deux par objectif) | Méthodes efficaces et sources crédibles pour permettre la vérification des indicateurs  | **(Lien entre l’objectif spécifique et l’objectif global de consolidation de la paix)**Conditions externes nécessaire pour que le Projet contribue à la réalisation de l’objectif global.  |
| Renforcer les infrastructures judiciaires et pénitentiaires de base et améliorer leur gestion quotidienne Renforcer les capacités du personnel judiciaire et pénitentiaire Moderniser le cadre institutionnel de l’administration pénitentiaire Apporter une assistance juridique aux mineurs, aux femmes en cas de violences sexuelles et aux personnes démunies  | Nombre de TGI et de maisons d’arrêt construits/réhabilités et équipés fonctionnelsTaux d’accroissement des audiences foraines et des décisions de justiceNiveau de réduction des délais de traitements des affairesDélais de garde à vue et de détention préventive réduitsNombre de personnel qualifié disponiblesNombre de textes adoptésNombre de registres mis à disposition et mis à jourNombre de femmes, de mineurs et de personnes démunies assistées. | Rapports des juridictions, d’inspectionDocuments des pièces périodiquesRéférences des lois adoptées ou J O | Engagement de la partie nationale à soutenir l’atteinte des objectifs |
|  **Résultats attendus :***Les résultats escomptés permettant d’atteindre les objectifs fixés.*  | Présentation d’indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs qui permettront d’évaluer la réalisation des résultats | Méthodes efficaces et sources crédibles pour permettre la vérification des indicateurs | **(Lien entre le résultat et l’objectif spécifique)** Conditions externes nécessaire pour que le Projet contribue à la réalisation de l’objectif spécifique. |
| Les conditions de la chaine pénale (garde à vue, détention préventive et détention) sont améliorées et les prévenus sont jugés dans des délais raisonnables  | Délai de garde à vueDélai de détention préventiveTaux de maladieTaux de mortalité Taux d’évasion | Rapports mensuels des régisseursRapports des inspections des services judiciairesRapports de la Direction de l’Administration pénitentiaire | Affectation, dans les délais, du personnel judiciaire et pénitentiaire par le Ministère de la JusticeSécurisation des zones pour permettre les travaux de construction ou réhabilitation |
| Le rapprochement de la justice des justiciables est effectif grâce à la tenue régulière d’audiences foraines | Nombre d’actes d’état-civil délivrésNombre des affaires jugées | Rapports périodiques des juridictionsRapports des inspections des services judiciairesRegistres d’état-civil | Possibilités de déplacement dans les zones couvertes |
| Le personnel judiciaire et pénitentiaire formé et disposant des compétences nécessaires améliore la qualité des décisions et actes judiciaires | Délai de rédaction des décisions de justiceDélai de rédaction des rapports et pièces périodiques Nombre de décisions exécutées | Notices et rapports mensuels des juridictionsRépertoire des audiencesRapports des inspections des services judiciaires | Affectation, dans les délais, du personnel judiciaire et pénitentiaire par le Ministère de la Justice |
| Les mineurs, les femmes et les personnes démunies reçoivent une assistance judiciaire et leurs droits sont protégés. | Nombre de consultations gratuitesNombre de plaintes déposées Taux de traitement des plaintes déposées | Rapports mensuels des juridictionsRapports des ONG et autres partenaires de la société civile | Possibilités de déplacement dans les zones couvertes |

**Résultat 1 :** Les conditions de la chaine pénale (garde à vue, détention préventive et détention) sont améliorées et les prévenus sont jugés dans des délais raisonnables

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités**  | **Intrants**  | **Coût approximatifs** | **Personnes (s)****Responsable (s) pour mobiliser les intrants** |
| Constructions et réhabilitations de Tribunaux de Grande Instance (TGI) et Maisons d’arrêtAcquisition d’équipements, matériels informatiques et mobilierGestion du projet | Appel d’offresContrat de services | ConstructionsTGI Paoua : 162 159 USDTGI Bocaranga : 162 159 USDMaison d’arrêt  Batangafo: 122 508 USDMaison d’arrêt Paoua: 122 508 USDRéhabilitations TGI Batangafo: 53 159 USD Maison d’arrêt Bocaranga: 31 000 USD***Total const./rehab: 653 493 USD******Total Equipments inform. 100 000 USD******Quote-part Personnel: 190 897 USD*****Total Résultat 1: 944 390 USD** | *PRED/PNUD* |

**Résultat 2 :** Le rapprochement de la justice des justiciables est effectif grâce à la tenue régulière d’audiences foraines

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités**  | **Intrants**  | **Coût approximatifs** | **Personnes (s)****Responsable (s) pour mobiliser les intrants** |
| Acquisition de matériels de transport Gestion du projet | Appel d’offresContrat  | 4 véhicules  4X4: 1station wagon PRADO ou L/C et 3 Double cabine TOYOTA 158 000 USD10 motocross 125cc: 20 000 USD***Total Mat. de transport : 178 000 USD******Quote-part Personnel: 190 895 USD*****Total Résultat 2: 368 895 USD** | *PRED/PNUD* |

**Résultat 3 :** Le personnel judiciaire et pénitentiaire formé et disposant des compétences nécessaires améliore la qualité des décisions et actes judiciaires

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités**  | **Intrants**  | **Coût approximatifs** | **Personnes (s)****Responsable (s) pour mobiliser les intrants** |
| Edition et diffusion du droitFormation continue, séminaires et ateliersGestion du projet | Appel d’offresContrat  | Edition des nouveaux codes pénal et code de procédure pénale : 40 000 USDEdition code de la famille, code du travail, recueil jurisprudence : 20 000 USD Sites internet Cour de Cassation, Cour d’Appel de Bangui, TGI Bangui, Inspection des Services Judiciaires **:** 40 000 USD  Formation et sensibilisation des partenaires, divulgation et dissémination des nouveaux codes : 25 000 USD  Organisation de séminaires, ateliers, voyages d’études et d’échanges : 100 000 USDQuote-part Personnel: 190 895 USD**Total Résultat 3: 415 895 USD** | *BINUCA/PRED/PNUD/Ministère de la Justice**PRED**Ministère de la Justice* |

**Résultat 4 :** Les mineurs, les femmes et les personnes démunies reçoivent une assistance judiciaire et leurs droits sont protégés.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités**  | **Intrants**  | **Coût approximatifs** | **Personnes (s)****Responsable (s) pour mobiliser les intrants** |
| Construction d’un centre de mineurs Assistance juridiques aux groupes vulnérablesGestion du projet | Appel d’offresContrat  | Centre des mineurs à Boali ***106 000 USD*** Paiements Cabinets juridiques et Maisons du droit : ***30 000 USD***Quote-part Personnel: ***190 895 USD*****Total Résultat 4: 326 895 USD** | *PRED/PNUD**PRED**ONG* |

Deuxième partie: (Niveau d’exécution):

**Tableau de synthèse des quatre résultats**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités :***Actions à mener pour atteindre chacun des résultats* | Intrants | Coût approximatif | **Personne (s) responsable(s) pour mobiliser les intrants** |
| **1. Construction et réhabilitation (3 TGI, 3 prisons et 1 centre de mineurs en conflit avec la loi)** | Appel d’offresContrat de services |  ConstructionsTGI Paoua : 162 159 USDTGI Bocaranga : 162 159 USDMaison d’arrêt  Batangafo: 122 508 USDMaison d’arrêt Paoua: 122 508 USDCentre des mineurs Bangui ou environs: 106 000 USDRéhabilitations TGI Batangafo: 53 159 USD Maison d’arrêt Bocaranga: 31 000 USD**Total const./rehab: 759 493 USD** | **PRED/PNUD** |
| **2. Acquisition de matériels de transport (4 véhicules et 10 motos)** | Appel d’offresContrat  | 4 véhicules  4X4: 1 Station wagon PRADO ou L/C et 3 double cabines TOYOTA 158 000 USD 10 motocross 125cc: 20 000 USD**Total Mat. de transport : 178 000 USD** | **PRED/PNUD** |
| **2. Acquisition d’équipements, matériels informatiques et mobilier**  | Appel d’offresContrat | Divers matériels informatiques  **Total Mat. Informatique: 100.000 USD** | **PRED/PNUD** |
| **4. Edition et diffusion du droit** | Appel d’offresContrat | Edition codes (code pénal, code de procédure pénale,) : 40 000 USDEdition code de la famille, code du travail, recueil jurisprudence : 20 000 USD Sites internet Cour de Cassation, Cour d’Appel, TGI Bangui, Inspection des Services Judiciaires: 40 000 USD **Total Edit. Codes et Site Internet** : **100.000 USD** | **BINUCA/PRED/PNUD/Ministère de la Justice** |
| **5. Assistance juridiques aux groupes vulnérables** | DotationsSubventions | Paiements Cabinets juridiques et Maisons du droit   **Total assist. Juridique : 30 000 USD** | PRED ONG |
| **6. Formation continue, séminaires et Ateliers** | Contrat  | Organisation de séminaires, ateliers, voyages d’études et d’échanges : 100 000 USDFormation, sensibilisation, vulgarisation et dissémination des codes: 25 000 USD **Total Formation : 125 000 USD** | PREDConsultantsMinistère de la JusticePRED/PNUD/BINUCA |
| **7. Suivi de la mise en œuvre** | Contrat  | Personnel International (1 CTP pendant douze mois, 1 Expert pendant douze mois, 1 Chargé des Opérations pendant 8 mois): 615 000 USDPersonnel National (4 Experts, 4 assistants et 8 chauffeurs pendant 4 mois): **109 000** USD Fonctionnement : 39 582 USD**Total mise en œuvre : 763 582 USD** | **PRED/PNUD/Ministère de la Justice** |
| **Coût du projet hors frais de gestion** |  | **Total Activités 1 à 7 : 2 056 075 USD** |  |
| **Frais de gestion** |  | **7% du Total Activités 1 à 7 : 143 925 USD**  |  |
| **TOTAL** |  **2 200 000 USD**  |  |

**4. Budget du projet**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **CATEGORIE\*\*** | **Article** | **Prix de l’Unité** | **Nombre d’Unités** | **COǙT TOTAL** |
| **1. Provisions, Produits, équipements, transport** |  |  |  | 1 037 493 |
| **2. Personnel(staff, consultant et voyages)** |  |  |  | 763 582 |
| **3. Formation des partenaires** |  |  |  | 125 000 |
| **4. Contrats** *y compris compagnies, services professionnels, octrois*  |  |  |  | 100. 000 |
| **5. Autres coûts directs** |  |  |  | 30.000 |
| **Sous-total** |  |  |  | 2 056 075 |
|  **Frais de gestion \*\*\*** | 7% |   |   | 143 925 |
| **TOTAL** |  |  |  |  2 200 000  |

1. **Arrangements de gestion et de coordination**

Le Projet sera mis en œuvre selon la modalité dite de l’exécution directe (DEX). Conformément aux exigences de cette modalité, les règles et procédures du PNUD qui sont par ailleurs, conformes aux principes généraux du Système des Nations Unies (SNU) en matière de transparence, de compétitivité et d’équité, s’appliqueront dans la mise en œuvre du Projet. Le PNUD assume l’ensemble des responsabilités de gestion, de reddition des comptes et des résultats

Le projet sera une composante du Projet de Renforcement de l’Etat de Droit (PRED) qui dispose d’une équipe de projet à Bangui et d’équipes à l’intérieur du pays et a déjà mis en œuvre des actions en faveur de la Justice dans les préfectures de l’Ouham, l’Ouham-Pendé, la Kémo et la Nana-Gribizi.

Toutefois, pour la mise en œuvre des activités, il sera nécessaire de renforcer l’équipe de gestion du PRED par le recrutement d’un Chef de Projet (CTP), et d’un Chargé des Opérations. Un expert international basé au Ministère de la Justice apportera l’appui et les conseils appropriés en vue l’amélioration du cadre institutionnel des services judiciaires et pénitentiaires et assurera le suivi de la mise en œuvre du volet Justice de la Réforme du Secteur de la Sécurité.

Une partie des équipements (véhicules, équipements informatiques, etc.) du programme de contrôle et de réduction des Armes Légères de Petit Calibre (ALPC) en cours de clôture devra également être transféré au PRED

Le projet sera exécuté en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice et en synergie avec d’autres projets ou institutions tels que le Programme Cadre pour la Gouvernance et la Décentralisation du PNUD (PCGD), l’UNICEF, le Haut Commissariat aux Droits de l’Homme/BINUCA, l’UNHCR, le Projet d’appui à la réforme de l’institution judiciaire de la Coopération française, la Commission Européenne, la Coopération Allemande. Un partenariat avec des ONG internationales (DRC, NRJ, CICR, etc.) sera de nature à renforcer les synergies dans le secteur judiciaire.

Le PNUD s’assurera que le projet atteint les populations cibles et que les différents résultats du projet sont progressivement atteints, tels que prévus dans le cadre des résultats et de ressources et dans les plans annuels de travail. Le chef de l’unité « Gouvernance et Prévention des Crises » du PNUD qui n’est pas en charge de la gestion quotidienne du projet assurera le rôle d’assurance du projet. Il veillera à ce que la gestion du projet soit conforme aux principes de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et aux bonnes pratiques de gestion des projets et programmes par le PNUD.

L’assurance est un rôle qui revient également à chacun des membres du Comité de Pilotage, par le biais de leurs responsabilités de supervision.

1. **Suivi et Evaluation**

Le Projet fera l’objet d’un suivi régulier selon les modalités suivantes :

* Les comptes-rendus des réunions de l’équipe du PRED
* Les missions de suivi de l’équipe du PRED dont les rapports devront mettre en évidence le contexte, les conclusions et constats, les défis, les recommandations et les actions à mener.
* Les comptes-rendus des réunions du Comité de Pilotage du PRED pour apprécier l’état d’avancement du projet, les réorientations éventuelles, etc.
* Les rapports d’avancement trimestriel et les rapports annuels

1. **Analyse de risques et hypothèses**

Les causes potentielles d'un échec sont les aspects sécuritaires, la non affectation dans les délais du personnel judicaire et pénitentiaire par le Ministère de la Justice et le non transfert des équipements du projet ALPC au PRED.

En effet, les localités ciblées sont soumises aux pressions des groupes politico-militaires (Paoua, Batangafo, Bocaranga). Une dégradation de la situation sécuritaire en relation avec la mise en œuvre du DDR et le processus électoral pourrait compromettre la mise en œuvre du projet et entraînerait un ralentissement, un décalage ou une suspension des activités.

Des retards dans l’affectation du personnel judiciaire et pénitentiaire entaineront des retards dans leur formation et auront donc un impact négatif sur l’amélioration des conditions de garde à vue, de détention préventive et de détention.

Le non transfert des équipements du programme ALPC réduira les capacités opérationnelles du PRED entrainant alors un retard dans la mise en œuvre des activités.

**Chronogramme des activités**

|  |
| --- |
| **Du: *date de démarrage du Programme Septembre 2010*****Au: *date de clôture du Programme Août 2011*** |
| Activité | Mois 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | Organisme de mise en œuvre |
| **Résultat 1: Les conditions de la chaine pénale (garde à vue, détention préventive et détention) sont améliorées et les prévenus sont jugés dans des délais raisonnables**  |
| Préparation Activité 1 : Appel d’offres (intitulé)  | x | x | x |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  PREDPNUDJUSTICE |
| ExécutionActivité 1 : construction et équipementSuivi des travauxRéception des travaux (intitulé) |  |  |  | x | x | x | x | x | x | x | x | x | PREDPNUDJUSTICE |
| Activité 2 Préparation des projets de lois et décretsRecueil des décisions de justice |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Résultat 2:** **Le rapprochement de la justice des justiciables est effectif grâce à la tenue régulière d’audiences foraines** |
| Préparation Activité 3 : Organisation des audiences foraines | x | x | x | x | x | x | x | x |  |  |  |  | PREDPNUDJUSTICE |
| ExécutionActivité 3 : Délivrance des actes d’état-civil,Edition code pénal et code de procédure pénale  | x | x | x | x | x | x |  |  |  |  |  |  | PREDJUSTICEHaut Commissariat aux Droits de l’Homme/ BINUCA |
| **Résultat 3: Le personnel judiciaire et pénitentiaire formé et disposant des compétences nécessaires améliore la qualité des décisions et actes judiciaires** |
| Préparation Activité 4 :Mise en place et suivi des formations   | x | x | x |  |  |  |  |  |  |  |  |  | JUSTICE |
| ExécutionActivité 4 :  tenues des sessions de formation (intitulé) |  |  |  | x | x | x | x | x | x | x |  |  | PREDJUSTICEHaut Commissariat aux Droits de l’Homme/BINUCA |
| **Résultat 4: Les mineurs, les femmes et les personnes démunies reçoivent une assistance judiciaire et leurs droits sont protégés**. |
| Préparation Activité 5 : relecture de lois | x | x | x | x | x | x |  |  |  |  |  |  | PREDJUSTICE |
| ExécutionActivité 5 : animation des maisons du droit  |  |  |  |  |  |  | x | x | x | x | x | x | PREDJUSTICE |

 ANNEXE 1

**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX**

**RÉSUMÉ DU PROJET**

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro et intitulé du Projet:**  | **Renforcement de l’offre de services judiciaires et de facilitation de l’accès à une justice de qualité** |
| **Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):**  | PNUD |
| **Partenaire(s) d’exécution:**  | Ministère de la Justice, Haut Commissariat aux Droits de l’Homme/BINUCA |
| **Zone d’intervention:** | **Préfectures de la Kemo, la Nana Gribizi, l’Ouham, l’Ouham Pende, Bangui**  |
| **Budget Total Approuvé:** |  **2 200 000 USD** |
| **Zone d’intervention:** | **Préfectures de La Kemo, Nana Gribizi, Ouham, Ouham Pende, Bangui**  |
| **Durée** | **Date de démarrage estimée: septembre 2010 Date de clôture : août 2011** |
| **Date d’approbation/Comité de Pilotage:** | 10.08.10 | **Date de transfert de fonds par MDTF** |  | **Date de démarrage des activités:**  | **septembre 2010** |
| **Description du Projet:** | Consolidation de la paix par le renforcement de l’offre de services judiciaires et la facilitation de l’accès à une justice de qualité en faveur des citoyens |
| **Objectif global de consolidation de la paix visé:** | **Renforcer l’offre de services judiciaires et faciliter l’accès des populations à une justice de qualité** |
| **Résultats escomptés:** | 1. Les conditions de la chaine pénale (garde à vue, détention préventive et détention) sont améliorées et les prévenus sont jugés dans des délais raisonnables
2. Le rapprochement de la justice des justiciables est effectif grâce à la tenue régulière d’audiences foraines
3. Le personnel judiciaire et pénitentiaire formé et disposant des compétences nécessaires améliore la qualité des décisions et actes judiciaires
4. Les mineurs, les femmes et les personnes démunies reçoivent une assistance judiciaire et leurs droits sont protégés.
 |
| **Activités clefs:** | Construction et équipement de deux tribunaux de grande instance (Paoua et Bocaranga), deux maisons d’arrêt (Batangafo et Paoua) et un centre de mineurs en conflit avec la loi (Bangui ou ses environs) Réhabilitation et équipement d’un tribunal de grande Instance (Batangafo) et d’une maison d’arrêt (Bocaranga)Dotation des établissements pénitentiaires en équipements informatiques, moyens de transport en vue de l’informatisation de l’enregistrement et du suivi des détenus et de la gestion des établissements pénitentiairesRévision et diffusion de textes législatifs et règlementaires (Loi cadre sur la réforme pénitentiaire, Loi sur l’assistance judiciaire, Décret sur le déploiement du barreau, Code pénal, code de procédure pénale, Code de travail et Code de la famille) et de la jurisprudenceOrganisation de formations continues, recyclages, stages, séminaires, voyages d’études et ateliers au bénéfice du personnel judiciaire et pénitentiaire Assistance juridique aux groupes vulnérables (mineurs, personnes démunies et femmes notamment en cas de violences sexuelles) par l’information et la sensibilisation dans les maisons du droit.  |
| **Approvisionnement:** |  |
|  |  |